

qu'une obligation est une promesse de paiement avec intérêt, et dans la mesure où ces obligations sont remboursables à New-York, nous devons payer en or.

Le ministre doit prélever sur le commerce les impôts dont il a besoin. Il n'a pas de ressources naturelles à vendre; elles appartiennent aux provinces. Toute promesse de payer qu'il donne à New-York ou au Canada pré suppose que les hommes d'affaires canadiens pourront lui payer des taxes dans l'avenir. Les sources de revenus de l'Etat ce sont l'impôt sur le revenu et l'impôt de consommation. Ces cinq catégories représentent à peu près le domaine du fisc. Le revenu fédéral dépend du succès des affaires et se prélève sur le commerce sous une forme ou une autre.

Supposons que le ministre veuille construire un édifice fédéral, demain. L'émission et la vente d'obligations à cet effet seraient parfaitement légitimes et ne nuiraient pas à notre crédit à New-York. Supposons qu'il construise cette année un édifice de 6 millions de dollars et émette pour 6 millions d'obligations à 5 p. 100. Il lui faudra \$600,000 d'impôts par année durant vingt ans pour payer l'édifice.

Un MEMBRE: \$300,000.

L'hon. M. MALCOLM: Non, \$600,000. Il déboursa \$300,000 pour le capital et \$300,000 en intérêts, chaque année. Autrement dit, pour payer le coût de la construction, il imposera au commerce canadien une charge d'impôts de 12 millions de dollars répartie sur une période de vingt ans. S'il émettait six millions de dollars de bons du trésor remboursables par le produit des impôts en vertu d'une loi,—je ne préconise pas l'inflation, loin de là; la monnaie de papier,—s'il émettait pour 6 millions de dollars de bons du trésor et, en vertu d'une loi, en opérant le remboursement à raison de 10 p. 100 par année, il les rembourserait et les retirerait de la circulation en dix ans, et les contribuables paieraient 6 millions au lieu de 12 millions de dollars. Si le ministre suspend les paiements en or, ainsi que le projet de loi le prévoit, le billet d'un dollar n'est plus couvert que par la promesse de prélever cette somme sur les contribuables. Pourquoi voir de l'inflation dans l'émission de 6 millions de dollars de bons du trésor pour construire un édifice fédéral, chose qui fera économiser \$600,000 aux contribuables? C'est une opération purement interne qui n'a rien à voir avec la promesse du ministre de faire honneur en or à nos obligations à l'étranger. Cependant, l'honorable ministre craint qu'à l'instant où il renonce à

[L'hon. M. Malcolm.]

rembourser les billets en or nous n'ayons l'inflation et que la cote de notre dollar à New-York n'enregistre une nouvelle baisse. Je voudrais que le ministre expliquât la chose à la Chambre. Quand la couverture de chaque dollar n'est qu'un cinquantième d'once d'or,—et par le projet de loi le ministre propose la suppression de cette garantie elle-même,—mes honorables amis à ma gauche, plusieurs membres de mon parti et quelques honorables députés d'en face se demandent pourquoi nous ne pouvons pas traiter notre monnaie comme une bonne monnaie fondée sur notre confiance dans notre pays, et l'utiliser pour le développement du Canada et le soulagement des contribuables.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'entends pas discuter au long cet après-midi les questions soulevées par l'honorable député (M. Malcolm). Ses remarques trouveront certes bon accueil en certains milieux, mais pas dans ceux où l'on a le souci de ses obligations ou le désir de gérer les affaires du pays comme il faut.

L'hon. M. MALCOLM: Le premier ministre se rend compte que j'ai donné la forme interrogative à mes remarques, que je n'ai pas exprimé une opinion.

Le très hon. M. BENNETT: La dernière partie de la remarque de mon honorable ami constituait l'expression d'une opinion.

L'hon. M. MALCOLM: J'ai demandé pourquoi il en est ainsi.

M. McINTOSH: Il demande un renseignement, donnez-le lui.

M. POULIOT: Mettez un point d'interrogation.

Le très hon. M. BENNETT: L'impertinence de l'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh) se manifeste de nouveau...

M. McINTOSH: Elle n'est pas pire que la vôtre.

Le très hon. M. BENNETT: ... mais il est tellement coutumier du fait que cela fait naturellement partie du débat.

M. McINTOSH: Et c'est vous qui donnez le branle.

Le très hon. M. BENNETT: Si mon honorable ami se réfère à la page 2161 de la *Gazette du Canada*, il constatera qu'il y a déjà en circulation une somme de 67 millions de dollars non gagée par une couverture-or. Ce n'est pas une nouveauté que l'émission de monnaie sans couverture-or au pays.